

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 20 juin 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jean-Yves LETESSIER	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY,	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Michel LHULLIER a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Denis LECLUZE, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 24		

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-17 : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets au Point Fort Environnement

VU l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 fixant notamment les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ce rapport annuel,

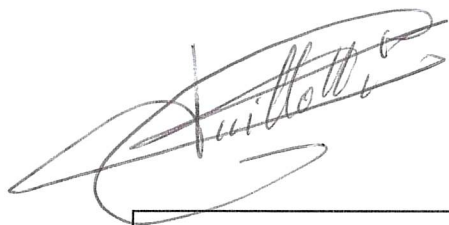
Considérant que ce rapport a été transmis aux délégués avec la convocation pour cette assemblée, et qu'un diaporama des éléments clé a été présenté en séance,

Ceci exposé, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets au Point Fort Environnement.

Ainsi délibéré en séance,
Le 27 juin 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 4 JUIL. 2025

Mis en ligne le : - 7 JUIL. 2025